

Présidence de Mme Natacha Litzistorf, présidente

Membres absents excusés : Caroline Alvarez ; Laurianne Bovet ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Denis Corboz ; Philippe Ducommun ; Olivier Faller ; Jean-Pascal Gendre ; Claude Grin ; Christiane Jaquet-Berger ; Evelyne Knecht ; Fabrice Moscheni ; Nkiko Nsengimana ; Roland Philippoz ; Florian Ruf.

Membres absents non excusés : --.

Membres présents	86
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

La présidente

Donne lecture du courrier de démission du Conseil communal de M. Julien Eggenberger (Soc.) avec effet au 21 mai 2014 (courrier du 19 mai 2014).

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Jean-Luc Laurent, démissionnaire de son parti.

M. Philipp Stauber, au nom du groupe UDC, propose la candidature de M. Pierre Oberson.

Le Conseil désigne, à main levée et par une majorité de oui, et 2 abstentions, M. Pierre Oberson comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

Lettres

de la Municipalité (du 14 avril 2014) demandant l'urgence pour les points :

- R 90 – Préavis N° 2014/6 : Centre sportif de Pierre-de-Plan – Désaffectation du terrain de football – Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes – Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel.
- R 85 – Préavis N° 2014/7 : Métamorphose. Centre sportif des Plaines-du-Loup – Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise. Stade olympique de la Pontaise – Aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey.

	<p>- R 75 – Préavis N° 2014/13 - « Déménagement de l'Unité santé et sécurité au travail (USST) à la rue de l'Ale 31 »</p> <p>_____</p>
Lettres	<p>de la Municipalité (du 30 avril 2014) demandant <u>l'urgence</u> pour le point :</p>
	<p>- R 89 – Préavis N° 2013/61 : Projet Métamorphose. Adoption du plan directeur localisé des Plaines-du-Loup.</p> <p>_____</p>
Communications municipales	<p>- <u>2 mai 2014</u> : Réponse de la Municipalité à la résolution du Conseil communal du 30 avril 2013 suite à l'interpellation de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Prise en charge des personnes toxicodépendantes et en grande précarité : entre l'arrogance et le déni de démocratie »</p> <p>_____</p>
Motion <i>Dépôt</i>	<p>de Hadrien Buclin (La Gauche) : « Incitons les habitants à trier l'acier et l'aluminium ménager par une augmentation significative des postes fixes de collecte. »</p> <p>_____</p>
Motion <i>Dépôt</i>	<p>de Hadrien Buclin (La Gauche) : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès. »</p> <p>_____</p>
Postulat <i>Dépôt</i>	<p>De Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) et consorts : « Plan directeur communal (PDCoM) et intégration des bâtiments hauts. »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : « Manifestation du 31 mars 2014 contre la spéculation sur les matières premières : la police dérape. »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>d'Anne-Françoise Decollogny (Soc) et consorts : « Véhicules trop bruyants : l'impunité ? »</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Gilles Meystre (PLR) et consorts : « Riponne : rendre la place aux habitants, c'est bien. Associer les commerçants, ce serait mieux ! »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.</p> <p>_____</p>
Interpellation <i>Dépôt</i>	<p>de Mathieu Blanc (PLR) et consorts : « La Municipalité veut "fonctionnariser" les vignobles de la ville: dans quel intérêt ? »</p>

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

de Henri Klunge (PLR) et consorts : « *Le mondial de foot à l'air libre* »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

- I.** M^{me} Françoise Longchamp (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II.** M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).
- III.** M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI).
- IV.** M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
- V.** M. Johann Dupuis (La Gauche) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).
- VI.** M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI.** M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.

**Rapport s/Préavis N°
2013/61**

**Projet Métamorphose. Adoption du plan directeur localisé
des Plaines-du-Loup.**

Rapporteur : M. Giampiero Trezzini (Les Verts)

La présidente

explique comment seront organisés les débats et les votations.

Le rapporteur

lit son rapport complémentaire.

Discussion générale

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

*Discussion s/principes
20.1 à 26.6*

Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Philipp Stauber (UDC) qui dépose un amendement.

<i>Amendement Stauber Principe 20.2 (dépôt)</i>	Densité à atteindre <i>Proposer une forme urbaine permettant d'accueillir entre 220 et 300 he/ha, soit jusqu'à 10'500 habitants-emplois au maximum.</i>
<i>Discussion s/principes 20.1 à 26.6 (suite)</i>	M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Giampiero Trezzini (PLR).
<i>Vote s/amendement Stauber</i>	Le Conseil, par quelques oui, une majorité de non et 3 abstentions, refuse l'amendement de M. Stauber.
<i>Discussion s/principes 20.1 à 26.6 (suite)</i>	Mme Myrèle Knecht (Soc.) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement Knecht Principe 20.3 (dépôt)</i>	<i>Garantir différentes tailles et typologies de logements.</i> <i>Assurer des logements, tant pour des jeunes en formation, que pour des personnes en situation de handicap et pour des aînés.</i>
<i>Discussion s/principes 20.1 à 26.6 (suite)</i>	M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de TRX.
<i>Vote s/amendement Knecht</i>	Le Conseil, par 65 oui, 12 non et 6 abstentions, accepte l'amendement de Mme Myrèle Knecht.
<i>Discussion s/principes 20.1 à 26.6 (suite)</i>	M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de TRX ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; Mme Séverine Evéquoz (Les Verts) ; M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de TRX.
<i>Vote s/conclusion n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques non, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques non, approuve la conclusion n° 3 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°4</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 4 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°5</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 5 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°6</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstention, approuve la conclusion n° 6 de la commission.

Première partie de la 15^{ème} séance du mardi 20 mai 2014

<i>Vote s/conclusion n°7</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstention, approuve la conclusion n° 7 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°8</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstention, approuve la conclusion n° 8 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°9</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstention, approuve la conclusion n° 9 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°10</i>	Le Conseil, par une majorité de oui et 1 non, approuve la conclusion n° 10 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°11</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 11 de la commission.
<i>Vote s/conclusion n°12</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 12 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. d'adopter le plan directeur localisé des Plaines-du-Loup amendé en vue de la réalisation d'un écoquartier ;
1. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions amendés 20.1 à 20.4 du chapitre « vocations et mixités » ;
2. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions amendés 21.1 à 21.6 du chapitre « espaces publics » ;
3. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions amendés 22.1 à 22.5 du chapitre « bâti » ;
4. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions amendés 23.1 à 23.5 du chapitre « mobilité » ;
5. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions 24.1 à 24.3 du chapitre « grand paysage et biodiversité » ;
6. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions amendés 25.1 à 25.4 du chapitre « patrimoine » ;
7. d'adopter les objectifs, principes, mesures ou actions 26.1 à 26.6 du chapitre « gestion des eaux, déchets et énergie » ;
8. d'adopter le plan amendé présenté à la page 9 ;
9. de prendre acte des réponses données aux remarques faites lors de la consultation publique ;
10. de poursuivre les démarches de participation régulière des citoyens au processus de développement de Métamorphose ;
11. de soutenir la Municipalité dans ses discussions avec le Canton afin de déplacer le Service des automobiles et la prison préventive de Bois-Mermet sur des sites plus adaptés et de proposer, afin de continuer de renforcer le rôle de capitale cantonale, d'intégrer au projet un site de l'administration cantonale compatible avec les activités souhaitées.

(Dans la **légende du plan**, pages 9-10, le terme « éléments contraignants » est modifié par « éléments essentiels ».)

Objectifs

Principes

20.3 Assurer la mixité sociale

Assurer une mixité générationnelle.

Garantir différentes tailles et typologies de logements.

Assurer des logements, tant pour des jeunes en formation que pour des jeunes en situation de handicap et pour des aînés.

20.4 Assurer une localisation et une répartition judicieuse des différents types d'activités

Préserver certains équipements sportifs et de loisirs et permettre l'implantation de nouveaux, plus particulièrement dans les secteurs à vocation sportive et de loisirs.

Assurer la construction d'un pôle sportif.

Prévoir des terrains de tennis sur le site ou à proximité immédiate en garantissant une bonne fonctionnalité, à l'exclusion de l'emplacement de l'actuel Stade olympique.

Suite inchangée.

21.1 Assurer des espaces publics de qualité

Structurer un réseau d'espaces publics denses, généreux et différenciés sur l'ensemble du site.

Hierarchiser les espaces publics :

- > Des espaces publics majeurs comme éléments structurants du quartier.
- > L'avenue des Plaines-du-Loup comme « colonne vertébrale ».
- > Les rues comme « coutures » avec les quartiers existants.
- > Les traverses comme liaisons piétonnes (vélos admis) d'orientation principale nord-sud internes au quartier.
- > Prévoir une place publique permettant l'organisation de diverses activités (par exemple : marchés, spectacles, etc.) à l'emplacement de l'actuel Stade olympique.

(Dans la **légende du plan**, pages 9-10, modifier la zone actuelle « surface à vocation sportive et loisirs » et « secteur d'utilité publique ». Hachurer l'espace concerné : rues et places/secteur d'utilité publique.)

Donner une identité propre à chaque lieu par un traitement circonstancié de l'espace public.

Proposer une grande variété d'usages dans les rues, traverses, places, parcs et espaces verts : places de jeux, abris grillade, jardins partagés, garages à vélos, ...

Déterminer des identités fortes pour chaque espace public, tels que : parcs, noues, places de jeux, jardins collectifs, etc.

Qualifier les parcs et espaces verts.

Favoriser les dispositifs de mutualisation des équipements, places de jeux, etc.

<i>Objectifs</i>	<i>Principes</i>
21.2 Assurer la possibilité d'aménager des espaces publics majeurs différenciés Conférer un statut particulier à l'espace public au nord du quartier.	Dimensionner les voiries de manière à créer des espaces publics généreux. Accentuer le caractère d'entrée du quartier en aménageant un espace public de qualité, lié à un repère architectural majeur et comprenant un parc de quartier. <i>Suite inchangée</i>
22.4 Garantir la qualité des intérieurs d'îlots Assurer des cœurs d'îlots végétalisés de taille généreuse.	Définir un concept paysager pour l'aménagement des intérieurs d'îlots. Définir des possibilités limitées de constructions à l'intérieur des îlots. Prévoir une place de jeux collective par îlot, à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci.
22.5 Marquer l'entrée nord du quartier	Permettre l'implantation d'un repère architectural majeur (par exemple immeuble-tour) en entrée nord du quartier. Proposer une urbanisation tenant compte des contraintes liées à l'exploitation de l'aéroport régional de la Blécherette (notamment le périmètre de limitation d'obstacle) et du développement prévu par le PPA Tuilière sud dans la perspective de créer une nouvelle centralité.
23.5 Définir une politique de stationnement cohérente avec un écoquartier	Garantir des places de stationnement vélo de qualité (couvertes, sécurisées et accessibles) et en suffisance. Limiter le stationnement voiture. <i>Suite inchangée.</i>
25.1 Mettre en valeur le patrimoine viaire et paysager Protéger le point de vue depuis le belvédère des Grandes-Roches.	Protéger, restaurer et mettre en valeur le point de vue en relation avec l'aménagement de la place publique du Stade olympique.

**25.4 Conserver la mémoire sportive
du site**

Préserver la mémoire et l'aspect
identitaire du stade pour le quartier

Concevoir les nouveaux dispositifs d'espaces
extérieurs en s'appuyant sur les éléments
caractéristiques du stade et de son environnement
bâti et végétal.

Assurer la conservation et la valorisation des
œuvres d'art, voire des éléments du portique.

(Dans la **légende du plan**, pages 9-10, supprimer la référence « portique à
conserver ».)

Clôture

La séance est levée à 20 h 10.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....